

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction des mobilités routières

Décision du 19 novembre 2024 relative à l'approbation de la révision des schémas directeurs de signalisation de l'autoroute A68 et de la route nationale N88

NOR : PTDT2429296S
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment ses articles 2 et 3;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 2 mai 2022 du CEREMA Sud-Ouest, relatif à la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'autoroute A68 et de l'approbation du schéma directeur de signalisation d'itinéraire de la route nationale N88,

Vu le compte-rendu de la réunion interservices du 20 mai 2024,

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 13 mai 2022;

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvés, le schéma directeur de signalisation directionnelle de l'autoroute A68 dans le département de la Haute-Garonne et du Tarn et le schéma directeur de signalisation directionnelle de la route nationale N88 dans le département du Tarn et de l'Aveyron, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers sud-ouest qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le : 19 novembre 2024

La ministre du partenariat avec les territoires et
de la décentralisation,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des mobilités routières,

signé

Sandrine CHINZI